



Débat d'orientation budgétaire année 2019

Rapport d'Orientation

Ville d'Aulnoy-Lez-Valenciennes

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Page 1

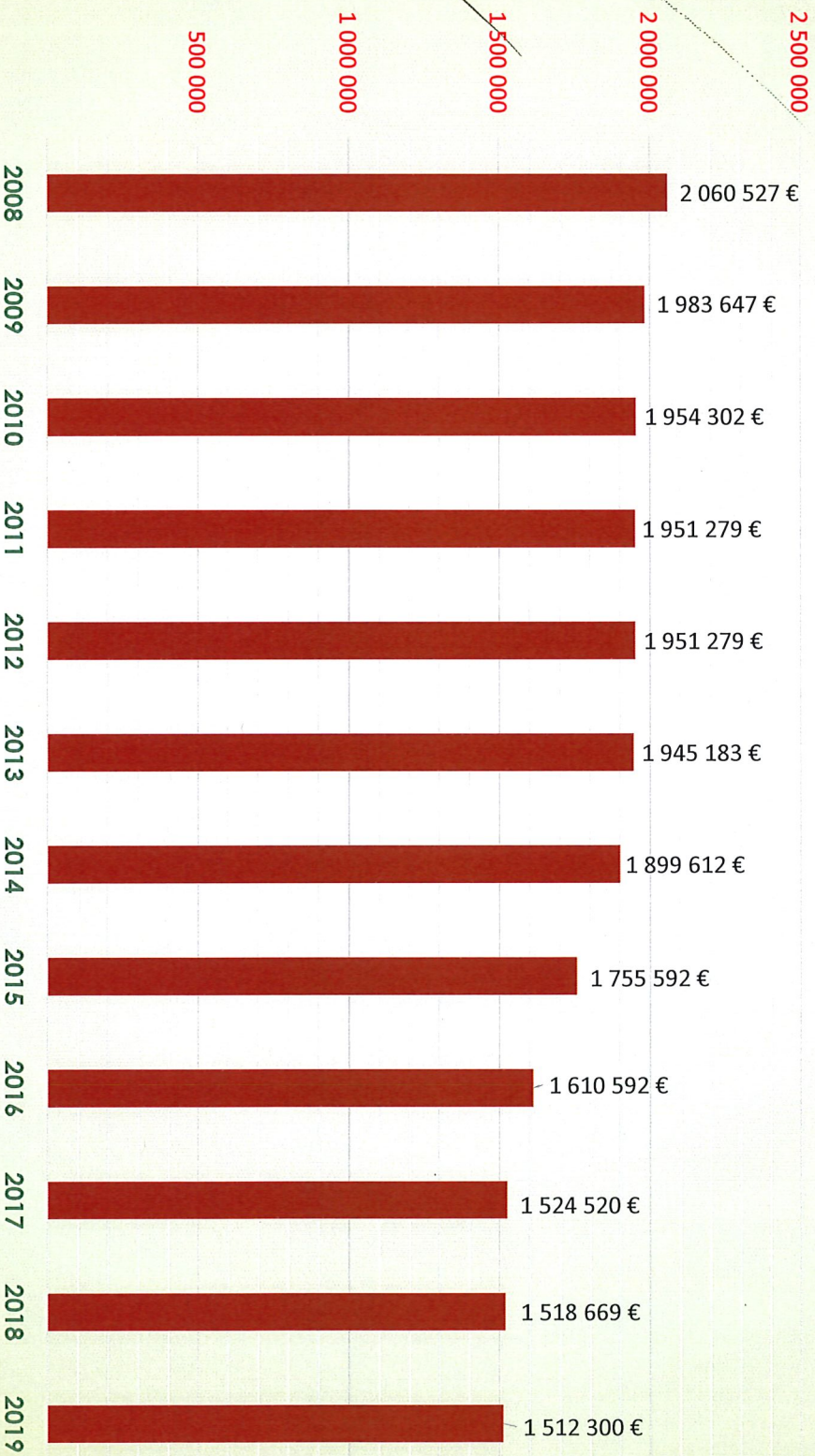
➤ I – Les recettes de fonctionnement	page 2
A. Les dotations de l'Etat	page 2
➤ A1a) La dotation forfaitaire	page 2
➤ A1b) Les dotations de compensation	page 3
B. Les allocations de compensation	page 4
C. L'attribution de compensation de la CAVM	page 4
D. Le fonds de péréquation Intercommunal et Communal	page 4
E. La fiscalité	page 5
F. Le fonds Départemental de taxe professionnelle	page 6
G. Le résultat de 2018	page 6
➤ II – Les dépenses de fonctionnement	page 7
Le chapitre 011 – Charges à caractère général	page 7
Le chapitre 012 – Frais de personnel	page 7-8
Les autres postes de dépenses de fonctionnement	page 8
➤ III - La dette Communale	page 9
1. L'encours de la dette	page 10
2. L'évolution de l'annuité	page 10
3. L'évolution de l'annuité en 2019	page 11
4. Perspective d'endettement pluriannuel 2019-2022	page 12
➤ IV- Trajectoire des recettes et dépenses de fonctionnement	page 13
1. Recettes	page 13
1.1. Variation des principales recettes de fonctionnement	page 13
1.2. Recettes prévisionnelles de fonctionnement	page 14
2. Dépenses prévisionnelles de fonctionnement	page 15
➤ V- Les recettes d'investissement	page 16
➤ VI. Les dépenses d'investissement	page 17
➤ VII- Programme Pluriannuel d'Investissement	page 18

I – Les recettes de fonctionnement

A. Les dotations de l'Etat

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement : Sur le plan national le niveau de DGF est maintenu en 2019 à son niveau de 2018. une légère baisse est toutefois attendue en raison de notre population INSEE au 1^{er}/01/2019 ainsi qu'à l'écroulement au profit de la péréquation.

A1a) La dotation forfaitaire



Une baisse cumulée de 387 312 € depuis 2014

A1b) Les dotations de péréquation

DNP : Dotation Nationale de péréquation

Aucune information n'est parue sur le devenir de cette dotation, dont la baisse s'est poursuivie ces 3 dernières années à un niveau de -10% par an.

Evolution DNP sur les 7 dernières années

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
142 908	128 617	114 365	107 542	94 350	84 915	76 424	68 782	61 900
	- 10%	- 11,08%	- 5,97%	- 12,27%	- 10%	- 10%	- 10%	- 10%

DSUCS

L'effort de l'Etat est maintenu mais pour un volume inférieur à 2018 pour cette dotation de péréquation, 90 millions d'€ sur le plan national (+ 110 millions en 2018).

Nous devrions bénéficier au moins du maintien de la valeur de notre dotation, (1 047 076,00 € en 2018)

DSR

Les crédits affectés à la DSR, à laquelle la commune est éligible, progressent + de 90 millions € en 2019 (montant identique à la progression de 2018).

La DSR notifiée en 2018 s'est élevée à 91 170,00 €

B. Les allocations de compensation

Les montants provisionnels ne sont pas connus à ce jour et ne devraient pas l'être avant mars 2019. Mais compte-tenu des dispositions de la Loi de Finances, des hypothèses sont établies tenant compte d'une baisse des parts TH et TF. Pour mémoire la DUCSTP a été supprimée en 2018.

Allocations compensatrices	2017	2018	2019 prévisionnel
TH	134 897	139 773	135 500 (-3%)
TF	6 543	5 889	5 700 (-3%)
DUCSTP	6 152	0	0
	147 592	145 662	141 200

C. L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération

Versée par Valenciennes Métropole depuis sa création en 2001, cette attribution tient désormais compte des transferts de compétences effectués en 2017 (zone économique, parc d'activité Jules Mousseron).

Cette recette s'est élevée à 1 171 735,00 € en 2018 et devrait être identique en 2019

D. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Ce fonds de péréquation horizontale créé en 2012 est désormais bloqué à 1 milliards d'€ sur le plan National et ce depuis 2016. Notre attribution FPIC s'est élevée à 132 451 € en 2018 et pourrait de nouveau diminuer suivant l'attribution accordée à Valenciennes Métropole.

E. La fiscalité

Réforme de la taxe d'habitation

Produit des impôts locaux :

Le dégrèvement sur 3 ans de la TH pour 80% des contribuables :

- 30% en 2018,
- 65% en 2019,
- 100% en 2020

devrait être transparent et sans aucune incidence pour la commune pour 2019.

- ✓ Le dégrèvement intégrera pour cette année l'effet de croissance des bases. En revanche, c'est le taux d'imposition et les abattements votés en 2017 qui seront la référence sur laquelle se substituera aux contribuables

Année	Recettes de fonctionnement en %
2008	22,59
2009	22,95
2010	23,57
2011	23,98
2012	24,53
2013	24,14
2014	24,54
2015	25,81
2016	27,69
2017	27,69
2018	29,23

- ✓ L'évolution forfaitaire des bases est désormais adossée sur l'inflation N-1, soit + 2,2% pour 2019.
- ✓ Hypothèse de maintien des taux pour la 10^{ème} année consécutive
- ✓ Partant d'une revalorisation des bases notifiées de 2018, (après ajustement par les services fiscaux) le produit fiscal pourrait s'élever à 2 143 507,00 €

	pour mémoire produits 2018	Bases 2018 notifiées	Bases 2019 prévisionnelles	Taux 2019	Produit 2019
Taxe d'habitation	952 952,00 €	5 005 000,00 €	5 115 110,00 €	19,04%	973 917,00 €
Taxe Foncière Bâti	1 097 750,00 €	5 397 000,00 €	5 515 734,00 €	20,34%	1 121 900,00 €
Taxe foncière Non Bâti	46 664,00 €	569 000,00 €	58 152,00 €	82,01%	47 690,00 €
				Total	2 143 507,00 €
				Evolution 2019	46 141,00 €

F. Le fonds départemental de taxe professionnelle

En 2018, notre attribution s'est élevée à 72 932,00€. Ce fonds départemental est maintenu mais subira sur le plan national une baisse de plus de 14%.

G. Le résultat

Le résultat qui sera constaté au Compte Administratif en 2018 devrait s'élever à plus de 1 400 000 millions d'Euros après couverture de l'investissement 2018. Si possible, 200 000 € seront de nouveau prélevés sur ce résultat pour alimenter le futur budget 2020.

II - Les dépenses de Fonctionnement

La loi de programmation des finances Publiques pour 2018 – 2022 (LPFP), prévoit de contractualiser avec les plus grosses collectivités (+60 millions d'Euros de dépenses de fonctionnement) afin de fixer leurs trajectoires de désendettement et de plafonnement d'évolution de dépenses de fonctionnement à + 1,2% inflation comprise.

La commune n'est pas concernée par ces obligations. Nous allons cependant continuer les efforts déjà mis en œuvre depuis plusieurs années en ce sens.

Le chapitre 011 – Charges à caractère général regroupe la totalité des frais de gestion des services de la commune. Il s'élevait au BP 2018 à 1 840 000€ (26,35% des dépenses réelles de fonctionnement) ce chapitre tient compte des dépenses de fluides dont les variations sont liées tant aux conditions météorologiques, qu'aux augmentations des taxes décidées sur le plan national. Il intègre également les augmentations des dépenses de produits de consommation et de prestations de la commune.

Ce chapitre a fortement diminué depuis 2015 contribuant à la baisse de nos dépenses de fonctionnement. L'objectif pour 2019 sera de ne pas augmenter le chapitre 011 sans plus le diminuer

Le chapitre 012 – Frais de personnel

Ce chapitre s'élevait à 4 260 000 au BP 2018. Il représentait 61 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2019, ce chapitre devra tenir compte :

Des hausses liées :

A la reprise des dispositions du PPCR gelées en 2018. Il n'est pas prévu d'augmentation de la valeur du point d'indice.

- Au GVT intégrant les effets d'ancienneté et de promotion
- A l'augmentation du SMIC au 1^{er}/01/2019
- A l'augmentation des charges sociales
- Au remplacement ou au retour sur leur poste d'agents en congé de maladie ou disponibilité
- A l'accueil de jeunes en service civique
- Aux dispositions à prendre pour maintenir les services à la population suite à la baisse du nombre des contrats aidés accordés par l'Etat (services techniques, culture, cyberbase)
- Les efforts de réorganisations et de mutualisation interne des services seront poursuivis dans le cadre des départs programmés cette année.

Ce chapitre devra subir une légère hausse en 2019.

En ce qui concerne les autres postes des dépenses de fonctionnement

- La dotation aux amortissements s'élèvera à 256 720,55 € au lieu de 289 317,68 € en 2018. Cette dépense contribue à l'équilibre de la section d'investissement.
- Le chapitre 65 s'élevait à 527 200 € au BP 2018. Nos contributions au SIVU Comité des Ages augmenteront en 2019. Et celles au SIAV seront maintenues à leur niveau de 2018.
- Le chapitre intégrera de nouveau l'ajustement de la subvention au CCAS pour la mise en œuvre de ses actions.

Pour 2019, les subventions communales aux associations devraient connaître un maintien en volume global.

III – La dette Communale

Notre politique adoptée depuis 2005 en vue de contenir l'annuité de la dette et alléger son poids sur le budget communal a permis sur 13 ans une réduction de plus de 450 000 € d'annuité. Aucun nouvel emprunt ne sera proposé au Budget Primitif 2019 pour équilibrer cet exercice.

Dans cette Hypothèse, la prochaine annuité pleine (2019) devrait s'élever à moins de 390 000 €. C'est-à-dire à un niveau toujours largement inférieur à celui constaté au Compte Administratif 2012 (490 000 €) et qui situe notre niveau de référence.

1- L'encours de la dette

L'encours de la dette, hors prêts provisionnels au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 3 173 958,21 € par 8 emprunts en cours

- 95,67% en taux fixe : 3 036 480,24€
 - 4,33% en taux variable : 137 477,97€
- Contre 80,11% et 19,89% en 2018

Rappelons que ces emprunts à taux variable ne comportent pas de produits « toxiques »

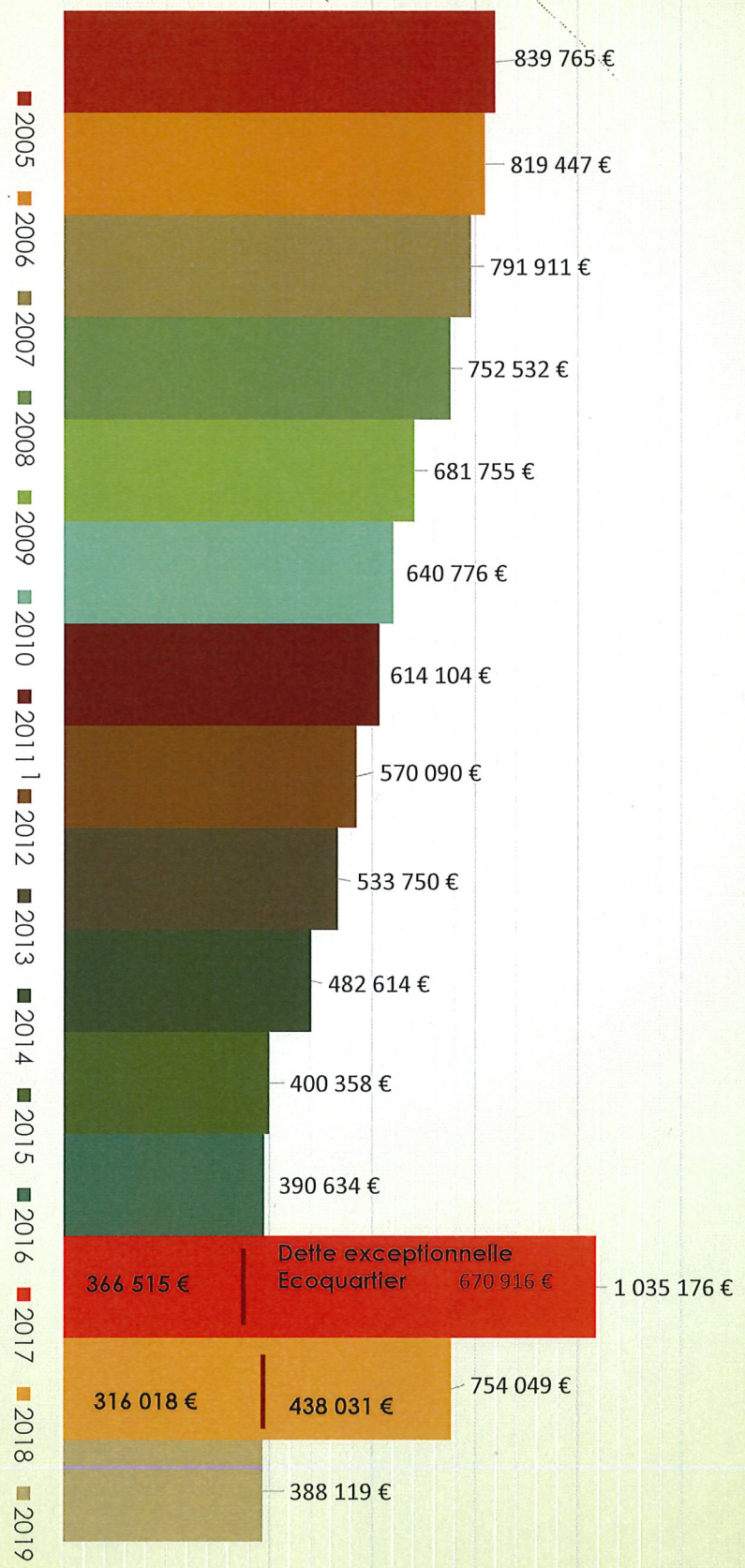
Au 1^{er} janvier 2019, notre capacité de désendettement est égale à 2,2 années

2- L'évolution de l'annuité sans nouvel emprunt voté en 2019

Annuité	Montant	Evolution
BP 2005	839 765 €	
BP 2006	819 447 €	-20 318€
BP 2007	791 911 €	-27 536€
BP 2008	752 532 €	-39 379€
BP 2009	681 755 €	-70 777€
BP 2010	640 776 €	-40 979€
BP 2011	614 104 €	-26 672€
BP 2012	570 090 €	-44 014€
BP 2013	533 750 €	-36 340€
BP 2014	482 614 €	-51 136€
BP 2015	400 358 €	-82 256€
BP 2016	390 634 €	-9 724€
BP 2017 (hors dette exceptionnelle écoquartier)	366 515 €	-24 119€
BP 2018 (hors dette exceptionnelle écoquartier)	385 823 €	+ 19308€
BP 2019	388 119 €	+ 2 296 €

Il est à noter que l'annuité 2019 comprend :

- Un prêt prévisionnel de 510 235€ restant à réaliser de 2007 et 2008 en remboursement prévisionnel à compter du 1^{er} juin 2019



Perspective d'endettement pluriannuel
2019 - 2022

ANNUITÉ			
2019	2020	2021	2022
388 119€	401 822€	349 601€	330 214€

IV - Trajectoire des recettes et dépenses de fonctionnement

1- recettes

1-1 Variation des principales recettes de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019
DGF				
Dotation forfaitaire	1 610 658 €	1 524 520 €	1 518 669 €	1 512 300 €
DNP	84 915 €	76 424 €	68 782 €	61 900 €
DSU	998 012 €	1 030 849 €	1 047 076 €	1 047 076 €
DSR	140 500 €	88 787 €	91 170 €	91 170 €
Nouvelles dotations de compensation de F	19 766 €	6 152 €	0 €	0 €
Compensation Exonérations TF-TH	107 604 €	141 440 €	145 662 €	141 200 €
CAVM	1 184 670 €	1 171 735 €	1 171 735 €	1 171 735 €
Impôts locaux	1 967 576 €	2 013 621 €	2 097 366 €	2 143 507 €
FNGIR	39 351 €	39 351 €	39 309 €	39 309 €
FDTP	121 968 €	97 574 €	72 932 €	61 900 €
DSC	77 738 €	77 738 €	77 738 €	77 738 €
FPIC	145 739 €	135 608 €	132 451 €	132 451 €

1-2 Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre		2016	2017	2018	2019
013	Atténuation de charges	165 000 €	180 000 €	100 000 €	130 000 €
70	Produits des services	215 000 €	215 000 €	220 000 €	220 000 €
73	Impôts et taxes	3 636 645 €	3 631 406 €	3 620 000 €	3 680 000 €
74	Dotations subventions participations	3 321 968 €	3 139 072 €	3 050 000 €	3 080 000 €
75	Autres produits de gestion courante	11 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
76	Produits financiers	50 €	50 €	50 €	50 €
77	Produits exceptionnels	13 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Total des recettes réelles	7 362 663 €	7 191 528 €	7 016 050 €	7 136 050 €
042	Opération d'ordre	40 000 €	50 000 €	40 000 €	20 000 €
	Totaux	7 402 663 €	7 241 528 €	7 056 050 €	7 156 050 €
	Résultats N-1	5 481 000 €	1 781 522,75 €	1 600 000 €	1 400 000 €
		12 883 663 €	9 022 750,75 €	8 656 050 €	8 556 050 €

2- Dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre	2016	2017	2018	2019
011	1 909 000 €	1 870 000 €	1 840 000 €	1 840 000 €
012	4 185 000 €	4 240 000 €	4 260 000 €	4 300 000 €
014	6 000 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
65	538 240 €	552 000 €	552 000 €	555 000 €
66	134 538 €	138 260 €	133 000 €	103 000 €
022	221 068 €	245 153 €	210 000 €	220 000 €
67	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Total Dépenses Réelles	6 998 846 €	7 053 913 €	7 013 500 €	7 026 500 €
042	249 539,87 €	217 505,84 €	288 811,47 €	256 720,55 €
	7 248 385,87 €	7 271 418,84 €	7 302 311,47 €	7 283 220,55 €
Virement		1 751 331,91 €	1 353 738,53 €	1 272 829,45 €
Dépenses de fonctionnement		9 022 750,75 €	8 656 050 €	8 556 050 €

V - Les recettes d'investissement

Elle seront principalement constitués par :

- Le FCTVA qui s'élèvera à 656 006,95 € contre 259 055,42 € en 2018. Il est rappelé que pour les dépenses payées à compter du 1^{er} janvier 2016, le remboursement des dépenses par le FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics ainsi qu'aux dépenses d'entretien de voirie. Précisons que le remboursement par le FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement sera inscrit en section de fonctionnement (avant un éventuel virement en section d'investissement).
- Pas d'information connue à ce jour sur la taxe d'aménagement, montant perçu en 2018: 30 968,26 €
- L'amortissement du matériel et de frais d'études qui sera égal à 256 720,55 € contre 289 317,68 € en 2018
- L'autofinancement communal dont le montant dépend des résultats de 2018 de la section de fonctionnement pourrait cette année s'élever à plus de 1 200 000 €.
- Les subventions notifiées ou attendues sur plusieurs projets en cours ou à venir au premier plan desquels les soldes des subventions pour la construction du groupe scolaire Jules Ferry et les travaux de déclairage publics (Etat : TPECV – Fonds de soutien à l'investissement, DETR – FEDER – ADEME – CAF, FSIC - CAVM)
- Le report des emprunts votés et non encaissés sur les exercices précédents : 510 235 €
- La vente des terrains du futur Ecoquartier à Valenciennes Métropole : 829 700 €

VI - Les dépenses d'investissement

Dépenses obligatoires d'investissement

- Le remboursement de la dette en capital : 285 943 €
- Travaux en régie : 20 000 €

Dépenses annuelles d'investissement

- Les contrats informatiques des services administratifs et culturels 25 000 €
- La dotation d'investissement des écoles 6 000 €
- L'actualisation du fonds d'ouvrages de la médiathèque 15 000 €

Opération nouvelles

Après les dépenses ci-dessus ajoutées aux reports et reprises de crédits de l'exercice 2018, l'enveloppe restante nous permettra d'ouvrir les crédits sur les opérations suivantes:

- Inscription d'une provision pour la reconstruction des écoles Emile Zola
- Travaux de réfection et d'amélioration de voiries
- Travaux de modernisation du réseau d'éclairage public (nouvelle tranche de travaux) avec une sollicitation DETR
- Diverses acquisitions de matériels administratifs, techniques et culturels, loisirs.... nécessaires au fonctionnement des services
- Provisions pour travaux d'accessibilité
- Etude vidéo tranquillité
- Portail famille
- Equipement numérique avec sollicitation PTS (CG59) avec sollicitation PTS (CG59)
- Si possible inscription de provisions pour le futur Hôtel de ville

VII - Programme pluriannuel d'investissement

Les opérations d'investissement porteront en priorité sur les projets inscrits dans le PPI :

Investissements	2019	2020	2021
Etude réhabilitation - Reconstruction Groupe scolaire Emile Zola (provision)			
Travaux de voirie			
Eclairage public – modernisation du réseau			
Equipement des services Y compris équipement numérique			
Travaux de mise en accessibilité			
Vidéo tranquillité (étude - 1ère tranche équipement)		2 ^{ème} tranche	2 ^{ème} ou 3 ^{ème} tranche
Acquisitions foncières (provision)			
Provision Réhabilitation Mairie études			
Extension ateliers services techniques			